

# EN DIRECT DE CHABONS



Bulletin municipal d'information de la Commune de Châbons

N°263  
Nov-Dec 2020



Pages 2-3 ; 6-11 ; 14-15  
Infos  
municipales

Pages 4-5  
Informations  
COVID-19

Pages 12-13  
Un peu d'histoire  
locale

Page 16-20  
Infos des  
associations



## HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE ET AGENCE POSTALE



	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	9h30-12h	16h-17h30
<b>Mardi</b>	9h30-12h	16h-17h30
<b>Mercredi</b>	Fermé	
<b>Jeudi</b>	9h30-12h	15h30-17h30
<b>Vendredi</b>	9h30-12h	Fermé
<b>Samedi</b>	9h-12h	Fermé

- [www.chabons.fr](http://www.chabons.fr)
- [accueil.mairie@chabons.fr](mailto:accueil.mairie@chabons.fr)
- 04.76.65.00.10
- 9, rue de l'église  
38690 CHÂBONS
- [www.facebook.com/Chabonsmairie](https://www.facebook.com/Chabonsmairie)

## ACCUEIL URBANISME

Le jeudi, permanence avec et sans RDV :  
9h30-12h / 15h30-17h30

04.76.65.00.10

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Lundi : 10h-12h  
Mercredi : 16h30-18h30  
Vendredi : 17h-19h

04.76.35.82.56

## COMMUNAUTÉS DE COMMUNES BIÈVRE EST (CCBE)

04.76.06.10.94

[contact@cc-bievre-est.fr](mailto:contact@cc-bievre-est.fr)  
Consultances architecturales, juridiques,  
eau et assainissement sur RDV

## DÉCHÈTERIES CCBE

	Châbons	Apprieu	Beaucroissant
<b>Lundi</b>	14h-17h	9h-12h	14h-17h
<b>Mardi</b>	9h-12h	14h-17h	Fermé
<b>Mercredi</b>	14h-17h	9h-12h	14h-17h
<b>Jeudi</b>	Fermé	Fermé	Fermé
<b>Vendredi</b>	9h-12h	14h-17h	14h-17h
<b>Samedi</b>	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h

Pour une parution semaine 1 ou 2, nous attendons vos articles pour le prochain numéro avant le 15 décembre.

Courriel : [endirect@chabons.fr](mailto:endirect@chabons.fr)

## Les Brèves du Conseil Municipal



### → Séance du 8 septembre

- Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'achat d'une parcelle de 154 m<sup>2</sup> (à 1€/m<sup>2</sup> soit 154 €) sur la parcelle 81 située Route du Liers (terrain d'une superficie de 2772 m<sup>2</sup>) pour l'installation d'une citerne souple incendie de 120 m<sup>3</sup> et pose d'un poteau d'aspiration en bordure de parking. Ce projet se fait conjointement avec la Commune de Longechenal - qui couvre un tiers du coût d'achat et d'installation (devis 19 548€ TTC).
- L'organisation du service administratif de la Mairie évolue, il y a désormais : une secrétaire à 35h dont 16h dédiées à l'urbanisme, une secrétaire à 22h, une directrice générale des services à 22h et une comptable à 23h.
- Une nouvelle animatrice a été recrutée en renfort des équipes périscolaires de l'école publique et de l'école privée pour le temps cantine.
- L'installation téléphonique de la Mairie a été renouvelée pour être modernisée pendant les vacances de la Toussaint.
- Le Conseil Municipal a approuvé le projet et le plan de financement de restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption.



**Retrouvez les comptes-rendus  
complets des séances du conseil  
municipal sur notre site internet :  
[www.chabons.fr](http://www.chabons.fr)**

### Prochaines Séances du Conseil Municipal :

- **Mardi 10 Novembre**
- **Jeudi 10 Décembre**

# L'édito du Maire



## LE MONDE EST DEVENU FOU...

À quinze jours d'intervalle, l'horreur et le crime ont frappé notre pays.

Toutes nos pensées vont vers la famille de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné, vers les familles des hommes et des femmes blessés, assassinés alors qu'ils étaient au sein de la basilique Notre-Dame de Nice.

Le fanatisme et l'intolérance ont atteint notre République.

C'est l'école de la République qui a été frappée, ce sont des chrétiens qui ont été frappés. Des symboles de notre société ont été sciemment atteints.

Le New York Times, journal américain, publiait ce texte, après la nouvelle de cette escalade dans l'effroi : « *La France incarne tout ce que les fanatiques religieux détestent : la joie de vivre par une myriade de petites choses : le parfum d'une tasse de café et des croissants le matin, de belles femmes en robe souriant librement dans la rue, l'odeur du pain chaud, une bouteille de vin que l'on partage entre amis, le droit de ne croire en aucun Dieu, de flirter, de fumer, de lire n'importe quel livre, d'aller à l'école gratuitement, jouer, rire, se moquer des prélats comme des politiciens et de ne pas se soucier de la vie après la mort. Aucun pays au monde n'a de meilleure définition de la vie que les Français* ».

Tout ce qui constitue notre identité collective est attaqué dans le seul but d'ébranler notre société. Un professeur, des chrétiens ont été lâchement assassinés par des fanatiques pour qui l'humain n'a pas de valeur. Au cœur de notre société, une nouvelle définition du bien et du mal s'est

autoproclamée. L'obscurantisme s'impose à nous par la violence, par la terreur.

Winston Churchill disait : « *Nous devons notre liberté à des hommes qui ne plient pas, ne s'agenouillent pas, ne se soumettent pas.* » Ne nous soumettons pas !

Et alors que la France pleure ses martyrs, l'impensable s'est donc reproduit : un virus parvient de nouveau à mettre toute la planète à l'arrêt, à plonger le monde dans la récession, et toute notre technologie et nos connaissances n'ont rien pu y faire. Comment est-ce possible ?

L'homme du XXI<sup>e</sup> siècle, si puissant, si avancé sur les plans scientifique, technique et technologique serait-il incapable de trouver une parade à ce tout petit virus ? Est-ce la fin de ce monde ?

Malgré tous les progrès sans précédent, nous pouvons emprunter la pensée de Paul Valéry : « *Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles.* »

Cette crise sanitaire mondiale, d'une très grande violence, est le révélateur de la fin d'un monde. Les dirigeants, les acteurs de la planète vivaient dans l'illusion de la toute-puissance de la mondialisation, des échanges débridés à tous crins... Le monde tournait à l'envers. L'enjeu aujourd'hui est de le remettre à l'endroit.

**Pour faire face, il nous faut être unis et solidaires pour gagner les défis auxquels nous sommes, aujourd'hui, violemment confrontés. En sommes-nous capables ?**

**Soyons prudents ! Prenez soin de vous et des personnes les plus fragiles !**

Marie-Pierre BARANI, Maire

### Hommage à Samuel PATY

#### Lettre aux instituteurs et institutrices - 15 janvier 1888.

« Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse.

Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. Il faut leur montrer la grandeur de la pensée ; il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triompherons du mal, de l'obscurité et de la mort... »



Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain à compter du 30 octobre pour une durée de 4 semaines minimum. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de travail ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité et les livraisons à domicile ;
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments ;
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un km autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, soit à la promenade avec les seules personnes d'un même foyer, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;
- Les déplacements pour chercher les enfants à l'école et pour leurs activités périscolaires.

Des attestations permanentes sont proposées pour les déplacements domicile-travail et pour amener les enfants à l'école. Pour les autres motifs les attestations individuelles seront à remplir à chaque déplacement. Une amende forfaitaire de 135€ sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

## CE QUI EST AUTORISÉ ET CE QUI EST INTERDIT

### ENFANCE, SCOLARITÉ

- |   |   |   |
|---|---|---|
|  <b>Écoles maternelles et primaires</b><br>Restent ouvertes |  <b>Crèches</b><br>Restent ouvertes                          |  <b>Universités</b><br>Les universités ne rouvriront pas (sauf pour les examens), les cours se feront à distance |
|  <b>Collèges et lycées</b><br>Restent ouverts               |  <b>Centre de loisirs et périscolaire</b><br>Restent ouverts |   |

### PERSONNES ÂGÉES

-  **Ehpad, maisons de retraite**  
Les visites restent possibles dans le strict respect des gestes barrières

### COMMERCES, BARS, RESTAURANTS, ALIMENTATION

- |   |  |
|---|--|
|  <b>Commerces non-essentiels</b><br>Les commerces non-essentiels ne peuvent plus accueillir de public mais peuvent mettre en place des système de livraison et de retrait de commande |  <b>Commerces essentiels</b><br>Les commerces essentiels* peuvent rester ouverts  |
|  <b>Bars, cafés</b><br>Fermeture de tous les bars, cafés  |  <b>Restaurants</b><br>Les restaurants ne peuvent plus accueillir de public mais peuvent mettre en place des systèmes de livraison et de retrait de commandes |
|  <b>Marchés</b><br>Les marchés restent ouverts  |  <b>Livraisons de repas, de produits divers</b><br>Restent autorisés  |

### ADMINISTRATION, BANQUES, POSTE

- |   |  |
|---|--|
|  <b>Services publics</b><br>Restent ouverts |  <b>Banques, La Poste</b><br>Les guichets restent ouverts |
|---|--|

## CÉRÉMONIES, CULTE

-  **Enterrements**  
Les cérémonies funéraires sont limitées à 30 personnes
-  **Mariages**  
Les cérémonies sont limitées à 6 personnes
-  **Lieux de culte**  
Restent ouverts mais interdiction d'organiser des cérémonies religieuses

## CULTURE, LOISIRS, PRATIQUE SPORTIVE

-  **Grands événements publics, foires, salons**  
Les grands rassemblements publics doivent être repoussés
-  **Pratique sportive individuelle**  
Possible si l'activité physique se fait dans un rayon d'un kilomètre autour de chez soi
-  **Conservatoires, clubs de sport**  
Fermeture des conservatoires, des clubs de sport
-  **Pratique du sport collectif ou en lieu couvert**  
Interdit de pratiquer des sports collectifs (football, rugby...)
-  **Cinémas, théâtres, salles de concerts**  
Fermeture de tous les cinémas, théâtres et salles de concerts
-  **Parcs, jardins**  
Restent ouverts
-  **Salles de sport, club fitness**  
Fermeture de toutes les salles de sports, clubs de fitness
-  **Plages, forêts**  
Restent accessibles
-  **Gymnases, salles polyvalentes, piscines**  
Fermeture de tous les gymnases, salles polyvalentes, piscines
-  **Promenade autour de son domicile**  
Possible de «prendre l'air» une heure par jour, dans un rayon d'un kilomètre autour de chez soi
-  **Rencontres sportives professionnelles**  
Restent autorisés mais les matchs se feront à huis-clos

## RASSEMBLEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS

-  **Soirées privées, réunions familiales**  
Il n'est pas possible de recevoir des amis ou de la famille chez soi
-  **Rassemblements sur la voie publique**  
Tous les rassemblements sur la voie publique sont interdits
-  **Manifestations revendicatives**  
Autorisés si les manifestations sont déclarées au préalable

## DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS

-  **Transports en commun**  
Restent accessibles (niveau de service maintenu)
-  **Voyager hors de sa région**  
Interdit, sauf durant le week-end de la Toussaint pour les retours de vacances
-  **Taxis, VTC**  
Restent accessibles
-  **Se rendre dans sa résidence secondaire**  
Interdit, sauf durant le week-end de la Toussaint

## DIVERS

-  **Déménagements**  
Autorisés
-  **Télétravail**  
Le télétravail doit être mis en place 5 jours sur 5, quand c'est possible
-  **Port du masque**  
Recommandé partout, même dans la sphère privée. Obligatoire à l'école dès l'âge de 6 ans.

\* Parmi les commerces essentiels : magasins alimentaires, garages, bureaux de tabac, jardineries, magasins de bricolage, blanchisseries, agences d'interim, pompes à essence, pharmacies, clinique vétérinaire...  
(liste complète sur <https://www.isere.gouv.fr/Actualites/Actualite-des-particuliers/Actualites-COVID19>)



### **Cérémonie du 11 Novembre**

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie du 11 Novembre aura lieu à huis clos au Monument aux Morts.

Le public ne sera pas autorisé. Seuls des élus participeront à la cérémonie : un texte sera lu avant de déposer une gerbe sur le monument aux morts.

### **Fermeture de la bibliothèque et des salles communales**

Suite aux annonces du Président de la République, la bibliothèque et l'ensemble des salles communales seront fermées pour au moins quatre semaines à compter du vendredi 30 octobre. La Mairie et l'Agence Postale restent ouvertes

### **Horaires d'ouverture - vacances de Noël**

#### **MAIRIE ET AGENCE POSTALE**

La Mairie et l'Agence Postale seront ouvertes aux horaires habituels pendant les vacances de Noël mais seront fermées les jeudis 24 et 31 décembre après-midi ainsi que les samedis 26 décembre et 2 janvier.

### **Cérémonie des Voeux du Maire**

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie des voeux du Maire ne pourra pas avoir lieu dans son format classique cette année.

Le discours de Madame le Maire sera distribué sous format papier dans le prochain numéro du En Direct (parution première quinzaine de Janvier) et un message vidéo de Madame le Maire sera publié en début d'année sur le site internet de la Commune [www.chabons.fr](http://www.chabons.fr) et sur la page Facebook de la Mairie.



.....

### **Inscriptions sur les listes électorales**

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales.

Pour toute nouvelle inscription ou déménagement, vous pouvez vous inscrire auprès de la Mairie. Il faudra fournir :

- une pièce d'identité valide
- un justificatif de domicile
- un formulaire cerfa N°1266902 que vous pouvez télécharger sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024> (rubrique « comment s'inscrire ») ou par internet avec un compte service-public.fr ou via France Connect et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Avant d'effectuer cette démarche, il est possible de vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales.

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux ci ne sont pas raccordés aux services de votre Commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

### **Guide d'urbanisme**

La Mairie a publié un guide simplifié d'urbanisme pour vous aider dans toutes vos démarches d'urbanisme. Il est encarté dans cette édition du En Direct. Une version plus complète de ce guide est tenue à disposition de tous à la Mairie.



# Des nouvelles de l'école publique des Terres Froides

## LA RENTRÉE À L'ÉCOLE PUBLIQUE

Pour l'année 2020-2021, l'école publique accueille 136 élèves répartis comme suit :

- 13 PS et 14 MS avec Virginie Magot aidée de Sylvie Clor et Elodie Derre.

-17 GS et 10 CP avec Estelle Marquez aidée de Roselyne Gros et Elodie Derre.

-5 CP et 18 CE1 avec Sabine Cavallier aidée par Hélène Hugon.

-21 CE2 avec Christine Nouhant (directrice) et Florence Gascuel le vendredi.

- 20 CM1 avec Mireille Fournier et 18 CM2 avec Isabelle Bayon.

L'accueil périscolaire est assuré, le matin, par Sylvie Clor, le soir, par Hélène Hugon aidée soit par Elodie Derre soit par Sylvie Hervé.

La crise sanitaire a mis à mal les projets pédagogiques de l'année 2019-2020. Nous réitérons certains d'entre eux cette année. Toutes les classes de l'école se lancent dans le théâtre et le cirque !

Les classes de la maternelle et les CP-CE1 visiteront en mai le Moulin Guitare à La Bâtie Divisin.

Nous remercions le Sou des écoles : comme chaque année, les parents s'investissent énormément afin d'offrir aux enfants de très belles activités. Merci !



## TOUTE L'ÉCOLE PUBLIQUE

### « SUR LES PLANCHES » !

Après le succès certain de l'année précédente, l'école a décidé de réitérer et même d'étendre l'intervention de Candice MUFFAT JEANDET de l'association « Mélénymie » de La Frette.

Les élèves sont amenés hors de leur zone de confort. A priori très déstabilisants, les exercices permettent rapidement de transcender ses propres émotions pour exprimer des sentiments.

Succès garanti !





## Des nouvelles de l'école publique des Terres Froides (suite)

### 3,2,1, PARTEZ !

Les élèves de l'école publique ont, comme chaque année, chaussé leurs baskets pour la traditionnelle course longue automnale !

Après un entraînement qui a duré plusieurs semaines, ils se sont donnés rendez-vous, de la petite section au CM2, au stade de football de Châbons, ce jeudi 15 octobre. Les enfants ont bravé le froid et le vent, pour avaler, tous ensemble, des kilomètres dans la bonne humeur.

C'était une très belle course avec certains élèves, en très grande forme, qui ont couru à plus de 13 km/h de moyenne !

Bravo à tous nos petits participants !



## SORTIE PISCINE !

Depuis le 7 septembre, les élèves des classes de GS CP et CE1 ont bénéficié de 6 séances de piscine à la Côte Saint André. Le transport et les séances sont payés par la Commune. Les CP et CE1 sont dans le grand bain, les GS dans le petit bain.

Tous évoluent sur des parcours aménagés et sont encadrés par le maître nageur et les enseignantes mais aussi par des parents et grands parents bénévoles de l'école qui ont bien voulu passer leur agrément pour pouvoir accompagner dans l'eau.



Un grand merci à eux sans qui l'encadrement serait impossible ! Merci aussi aux parents non agréés qui sont très utiles lors du déshabillage et du rhabillage, pour les petits bobos et les pipis... en général plus de 46 enfants à aider...

Les enfants progressent tous à un rythme différent mais ils progressent c'est ce qui compte.

Il restera encore 4 séances après les vacances pour devenir de vrais petits poissons et se faire plaisir dans l'eau !



## UNE CLASSE DE CM2 SEMI-FLEXIBLE...

La classe de CM2 a repris elle aussi le chemin de l'école. Les élèves ont découvert des aménagements spécifiques - des assises au service de l'apprentissage. Le principe nous vient du Canada : la classe semi flexible.

Les enfants d'aujourd'hui ne sont plus les enfants d'hier. Il est nécessaire de pouvoir alléger les contraintes du corps.



de travailler assis avec un « bureau » entre les jambes), sur le canapé avec le support coussin, sur le pouf, les tabourets culbuto, sur des chaises hautes et même allongé sur un tapis. Bref, de quoi se sentir bien dans le travail.



Pour cela, dans cette classe, il est possible à certains moments, de pouvoir travailler assis par terre avec des Z-Tools (un système permettant



Mise en place il y a 4 ans, l'expérience montre que le système porte ses fruits. Depuis, ce sont toutes les classes qui ont adopté quelques assises particulières.

Chaque élève se sent bien plus à l'aise et tout le monde y trouve son compte !



## Informations Déneigement

Un arrêté de police du Maire, portant sur la réglementation du déneigement et de l'enlèvement du verglas, a été pris pour la période du 15 novembre au 15 avril en cas de neige, gel ou chaussées glissantes.

Quelques rappels de règles à respecter pendant cette période hivernale :

**Circulation :** par temps de neige, pluie, verglas sur la voirie, tout conducteur devra réduire sa vitesse, respectera les fermetures de routes afin d'éviter tout accident et respectera la signalisation routière en place notamment « Chemin des Ripeaux » et « Chemin de la Rongy ». Pour faciliter le passage de tous les engins de déneigement, le stationnement est strictement interdit en dehors des aires prévues à cet effet. Tout véhicule en infraction sera susceptible d'être mis en fourrière, outre les amendes encourues par les contrevenants.

**Déneigement des toits, trottoirs et accès :** au cours de la période hivernale, les propriétaires ou locataires, riverains de la voie publique doivent déneiger au devant de leurs maisons, boutiques, cours, jardins et autres emplacements. Cette neige devra être déposée sur la bordure du trottoir. S'il n'existe pas de trottoirs, la neige sera stockée en bordure de propriété.

De plus, en cas de glace ou de verglas, les propriétaires ou locataires doivent gratter et nettoyer leurs trottoirs de manière à prévenir les accidents et assurer une circulation normale des piétons. Pour cela, ils pourront utiliser du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les maisons [...].

L'intégralité de cet arrêté est consultable sur le site internet de la Commune : [www.chabons.fr](http://www.chabons.fr) .



### POUR BIEN DÉNEIGER PAR SES PROPRES MOYENS

- Avant de procéder à l'opération assurez-vous de porter une solide paire de chaussures étanches et aux semelles agrippantes. Petite astuce : pour éviter de glisser sur le verglas, vous pouvez enfiler une vieille paire de chaussettes par-dessus vos bottes et chaussures. Cette technique s'avère très efficace pour prévenir les chutes !
- Le temps de déblayer, gratter et évacuer la neige et le verglas, n'hésitez pas à sortir vos combinaisons de ski. Amples et chaudes, elles s'avèreront très pratiques pour cette opération en vous évitant un gros rhume en fin de course. Les gants de montagne sont également recommandés pour prévenir tout risque d'engelures et d'ampoules.
- Privilégiez l'usage de cendre, de sable, de gravillons ou de sciure au sel de déneigement, nocif pour l'environnement et pour les coussinets de nos amis à quatre pattes. De plus, il faut savoir que du sel éparpillé sur un sol mal préparé peut accélérer la reformation d'une couche de glace.
- Pour éviter maux de dos, douleurs et crampes aux bras, pensez à maintenir votre dos droit en privilégiant la flexion de votre bassin, de vos genoux et de vos chevilles. N'oubliez pas non plus de changer régulièrement de pied d'appel et de position des mains pour répartir le travail sur l'ensemble du corps.
- Ménagez-vous de courtes pauses en grignotant un en-cas sucré ou une banane, accompagné si possible d'une boisson chaude. Cela vous permettra de reprendre votre souffle sans pour autant prendre froid.

### **Nouvelle activité immobilière à Châbons**

Nouvellement implantés à Châbons et désireux de développer nos activités sur le Canton et les Communes de Bièvre Est, nous aurons à cœur de vous rencontrer pour vous assister dans vos projets immobiliers.

Vous pouvez compter sur notre Écoute, Expérience, Motivation, Disponibilité, Discrétion...

Peggy BOUYOUD – LPI

Conseillère immobilier

En activité depuis 2020. Mandataire en micro-entreprise.

4 Allée de l'Orge - 38690 CHABONS

06.51.25.09.60

Email : peggy.bouyoud@lpi38.fr

## **ZOOM SUR... Jérôme Bellet, archiviste**

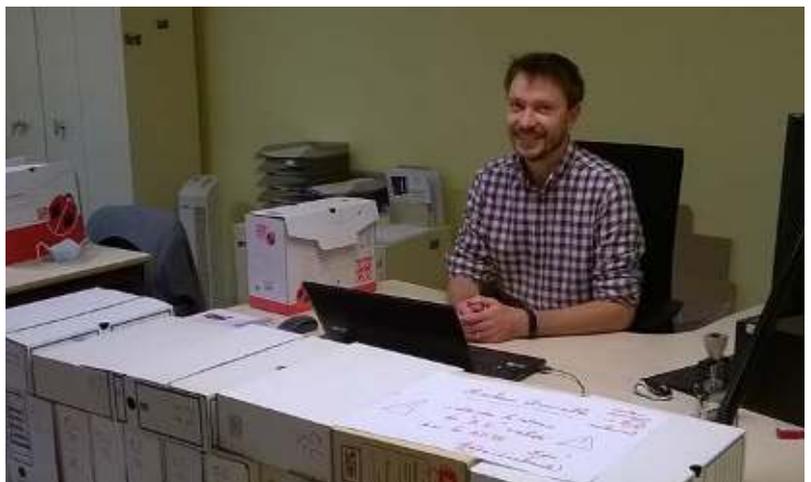
Depuis le mois de Septembre, la Mairie a entrepris un grand travail de classement et de tri de ses archives, et a pour cela fait appel à Jérôme Bellet, un archiviste chabonnais sincèrement passionné par son travail !

Présent presque tous les jours en Mairie, c'est un travail de longue haleine (qui va s'étaler sur trois mois) dans lequel Jérôme s'est lancé et pour lequel il faut des connaissances bien spécifiques.

Originaire de Virieu, Jérôme a fait un cursus Histoire/Patrimoine à l'Université Lyon III. Après avoir travaillé deux ans comme historien du patrimoine pour la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, il est revenu s'installer dans la région et est devenu archiviste (à son compte depuis avril 2020).

Il explique : « *Les archives communales de Châbons sont en deux parties. Les plus anciennes (depuis le XVIIe siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale) sont déposées aux Archives départementales de l'Isère depuis quelques années (elles sont d'une très grande richesse pour l'histoire de la région). Les plus récentes sont conservées en Mairie. Ce sont ces dernières qui font actuellement l'objet d'un classement. Ces archives représentent une masse considérable qu'il est nécessaire de trier. Les documents qui n'ont plus ou pas d'intérêt administratif, juridique et historique seront prochainement proposés à l'élimination. Les autres qu'il faut absolument conserver sont inventoriés dans un répertoire et conditionnés pour assurer leur transmission aux générations futures. Une fois ce travail minutieux terminé, les archives seront consultables par les habitants qui pourront ainsi découvrir ou redécouvrir l'histoire de notre commune. Toutefois, il faut préciser que l'accès à ce précieux patrimoine est encadré par des règles à respecter impérativement (notamment des délais de communication). Que ces contraintes ne découragent pas les lecteurs potentiels, il faut faire vivre les archives en les valorisant (livres, articles, expositions...) !* ».

Pour ce numéro du « En Direct », Jérôme s'est penché sur l'histoire des mariages sous l'Ancien Régime à Châbons et a fait une étude intéressante qu'il nous présente sous forme d'un article illustré - voir double-page suivante.





Sous l'Ancien Régime (avant la Révolution) et jusqu'en 1792, les baptêmes, les mariages ainsi que les sépultures sont enregistrés par les prêtres dans les registres dits « paroissiaux ».

Les registres de l'ancienne paroisse de Châbons sont conservés aux Archives départementales de l'Isère. Les plus anciens datent du début du XVIIe siècle (1608). Leur lecture n'est pas toujours facile. C'est souvent un vrai défi du fait de la qualité/style des écritures, de l'encre effacée, des pages abimées ou manquantes, ou encore parce que les actes sont mal tenus voir absents... Les Archives départementales possèdent heureusement certains registres en deux exemplaires (les uns sont issus de la collection communale déposée et les autres de la collection départementale). La confrontation, indispensable, des deux versions permet de comparer et parfois de combler les lacunes.

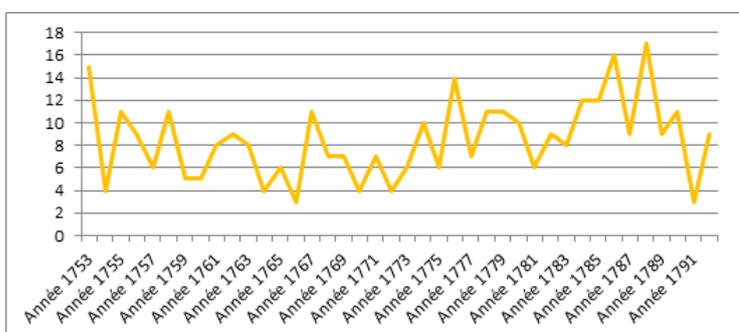
Ces archives sont de véritables trésors. Généralement, elles sont utilisées par les amateurs de généalogie pour reconstituer des familles mais elles sont aussi précieuses pour les curieux de l'histoire locale. Leur analyse permet en effet d'esquisser les contours de la vie et des traditions de nos prédécesseurs.

Pour illustrer ce propos nous avons choisi de travailler sur la temporalité des mariages, c'est-à-dire sur leur répartition dans le temps.

L'étude réalisée porte sur un échantillon de 340 mariages sur une période de 40 ans. Elle débute en 1753 car les actes sont plutôt complets et relativement lisibles à partir de cette date. Elle s'achève en 1792, époque à laquelle l'état civil est réformé et est confié non plus aux prêtres selon les limites des paroisses mais à des officiers d'état civil selon les territoires des communes.



## I. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MARIAGES



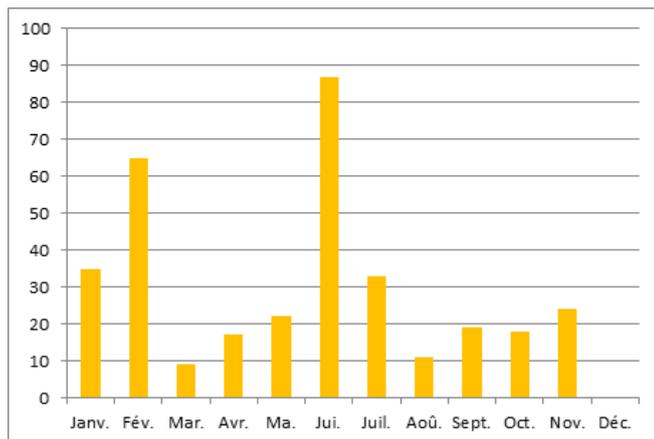
L'évolution du nombre de mariages à Châbons de 1753 à 1792

À Châbons, de 1753 à 1792, 340 unions sont célébrées soit une moyenne d'environ 8,5 par an. La variation du nombre de mariage va de 3 (1766, 1791) à 17 (1788).

Il est difficile d'expliquer ces fluctuations sans faire une étude plus approfondie. Elles peuvent probablement avoir plusieurs causes :

- démographiques : évolution de la taille de la population, évolution de l'âge au mariage, déplacement de la population (migrations vers les villes), le rapport du nombre de candidats hommes et femmes (à cette époque la tradition veut que généralement le mariage soit organisé dans la paroisse d'origine de la future), la mortalité (qui peut entraîner des seconds mariages)...
- sociales et économiques : certaines années lorsque la conjoncture locale et/ou globale est mauvaise (maladies, mauvaises récoltes, météo difficile, disette, crise financière...), les noces sont repoussées à des temps meilleurs.

## II. LA SAISONNALITÉ DES MARIAGES



*Distribution mensuelle des mariages célébrés à Châbons de 1753 à 1792*

L'observation de l'échantillon permet de déterminer la saisonnalité des mariages, c'est-à-dire leur caractère saisonnier.

Les mois avec le plus d'unions sont juin (87 soit 25,6% du total), février (65 soit 19,1%), janvier (35 soit 10,3%), juillet (33 soit 9,7%), novembre (24 soit 7,1%) et mai (22 soit 6,5%).

Ceux qui en comptent le moins sont : mars (9 soit 2,6%), août (11 soit 3,2%), avril (17 soit 5%), octobre (18 soit 5,3%) et septembre (19 soit 5,6%). Le mois de décembre ne compte aucun mariage.

Cette répartition est probablement liée à plusieurs facteurs.

Les premiers sont les interdits du calendrier religieux. Les couples ne se marient pas en décembre pendant la période de l'Avent. De même peu d'unions sont célébrées en mars et en avril à cause du Carême et de Pâques. Les mois dits de la Vierge (mai et août) sont aussi déconseillés.

Les autres grandes contraintes sont celles du calendrier agricole qui réduisent les disponibilités des futurs époux et de leurs familles.

Les chiffres montrent que la tradition locale est de s'unir plutôt aux beaux jours en juin/juillet (35,3%) ou en hiver pendant les mois de janvier/février (environ 29,4% des mariages).

## III. LE MARDI, JOUR DES MARIAGES

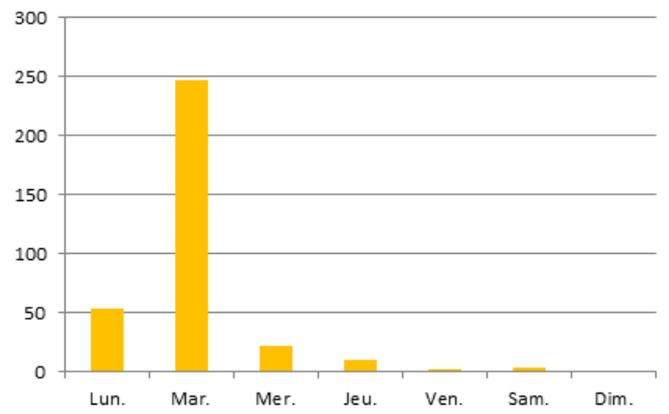
Le choix du jour de la semaine était aussi important chez nos ancêtres pour la célébration de leurs noces.

De 1753 à 1792, 247 mariages ont été célébrés un mardi soit 72,6% de l'échantillon !

Le mardi est suivi de loin par le lundi (54 soit 15,9), le mercredi (22 soit 6,5%), le jeudi (10 soit 2,9%), le samedi (4 soit 1,2%), le vendredi (2 soit 0,6%) et le dimanche (1 soit 0,3%)

Là encore l'interdit religieux est probablement la principale explication de cette répartition. Le vendredi est un jour de pénitence. Le dimanche est réservé au culte. Le samedi, bloqué entre ces deux jours, est quant à lui peu favorable aux mariages et à la fête. De plus les réjouissances sont parfois organisées sur plusieurs jours. Il vaut donc mieux choisir une journée la plus éloignée des moments de restrictions.

La tradition locale est donc de s'unir en début de semaine le lundi et surtout le mardi. Ces journées représentent 88,5% des mariages célébrés à Châbons durant ces quarante années !



*Distribution hebdomadaire des mariages célébrés à Châbons de 1753 à 1792*

## ET L'HEURE DU MARIAGE ?

Les actes étudiés n'indiquent malheureusement pas l'heure à laquelle les mariages sont célébrés.

L'exemple développé ici de la temporalité des mariages est une infime partie de ce qu'il est possible d'observer grâce aux registres paroissiaux et d'état civil. Par exemple, dans le cas des mariages, il est également intéressant d'observer l'âge des époux, leur origine, leur métier, la durée avant l'arrivée du premier enfant, les remariages, les alliances familiales... Il serait aussi nécessaire de comparer les données récoltées avec les paroisses voisines. Encore une fois ces archives sont des mines d'informations. Elles n'attendent que quelques âmes raisonnées et patientes pour être valorisées.

Article réalisé par Jérôme Bellet, archiviste



# Appel aux dons pour la restauration de l'Église

## PARTICIPEZ À LA RESTAURATION DE NOTRE ÉGLISE !

En partenariat avec la Fondation du Patrimoine, un appel aux dons pour la restauration de l'église a été lancé le 29 octobre dernier. Une convention de souscription entre la Fondation du Patrimoine et la Commune de Châbons a été signée le jeudi 29 octobre pour lancer un appel aux dons pour la restauration de l'église.

Comme indiqué dans le dernier numéro du « En Direct », l'église, élément important du patrimoine communal, est aujourd'hui dans un état très préoccupant : le matériau utilisé pour sa construction et qui lui confère toute son élégance - le ciment moulé - est par endroit très dégradé, et son clocher présente notamment un fort risque de chute de morceaux au pied du bâtiment.

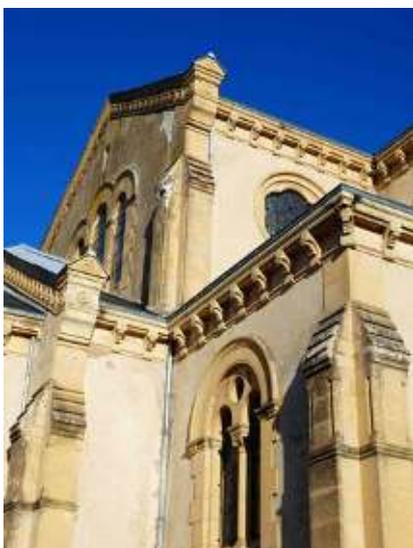
Des travaux de restauration doivent être impérativement réalisés pour sauvegarder l'église. Des subventions ont bien évidemment été demandées pour aider la Commune à porter ce projet de grande envergure dans les années à venir, et l'équipe municipale se tourne également aujourd'hui vers la générosité de tout à chacun : aidez-nous en participant à cette aventure !

Un bon de souscription est joint à ce numéro du « En Direct ». L'appel aux dons s'adresse à tous : particuliers, entreprises souhaitant participer à la réalisation de ce projet patrimonial, mémoriel et historique. Un reçu fiscal est remis et vous bénéficierez d'une réduction d'impôt.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à aller sur le site :

[www.fondation-patrimoine.org/67646](http://www.fondation-patrimoine.org/67646)

ou à nous contacter au 04.76.65.00.10.



FONDATION



DU  
PATRIMOINE

# Informations CCAS

## Annulation du repas des Anciens et du Téléthon

En raison du contexte sanitaire, le traditionnel repas des Anciens organisé par le CCAS a été annulé. Il n'y aura cette année pas non plus de manifestation pour le Téléthon mais libre à vous d'y participer au niveau national !

## Fermeture du Magasin pour rien

Le Magasin pour rien a rouvert au mois de septembre, mais malheureusement, vu les conditions sanitaires et l'exiguïté du local, nous sommes dans l'obligation de le refermer jusqu'à nouvel ordre.

<https://www.chabons.fr/1696-magasin-pour-rien.html>



## Distribution des colis des Anciens

C'est dans un contexte sanitaire difficile qu'aura lieu cette année la distribution du colis de Noël aux Châbonnais(es) de plus de 85 ans (ou résidant en EHPAD).

Les personnes âgées, parfois isolées, sont durement touchées par cette crise sanitaire. Leur habituel repas du mois d'octobre a dû être annulé (comme beaucoup de manifestations). C'est pourquoi le CCAS ainsi que la Municipalité ont tenu à maintenir cette distribution de colis, pour partager un petit moment convivial, tout en respectant les gestes barrières bien évidemment (sous réserve du contexte sanitaire).

Si vous avez envie de nous aider dans cette distribution, rendez-vous le mercredi 9 décembre à 18h en salle du conseil à la Mairie.

## Les services d'aide à domicile recrutent !

Dans le cadre de la mise en pratique du plan senior voté par l'Assemblée Départementale, menée avec les établissements et les services pour personnes âgées, les directeurs de structures ont fait part de leurs difficultés de recrutement pour assurer les remplacements et compléter les effectifs. La période estivale a été particulièrement difficile et la crise sanitaire n'a fait qu'accroître les besoins.

Ce sont plus de 200 établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui recrutent tout au long de l'année, dans tout le département de l'Isère.

Ce dernier a lancé une campagne de communication incitant au recrutement de personnel dans les établissements pour personnes âgées dépendantes. Les offres sont diverses : infirmier, aide à domicile, aide-soignant, agents d'entretien, auxiliaire de vie... Des offres existent également, avec un accompagnement dédié, pour des personnes non diplômées ou avec peu d'expérience.

Une plateforme emploi a été spécifiquement créée sur le site [www.isere.fr/recrutement-ehpad](http://www.isere.fr/recrutement-ehpad) pour recruter et encourager les candidats à postuler.

René, 73 ans  
aidé à domicile

Merci  
Sabrina, Guillaume  
et Julie!

AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS  
LES PERSONNES ÂGÉES ONT BESOIN DE **Vous**  
LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE RECRUTENT

Agences de vie, aides à domicile, services

isère  
LE DÉPARTEMENT

< Toutes les offres d'emploi



## Stade Châbonnais

### L'AG 2019/2020 A EU LIEU AVEC UN PEU DE RETARD

Tandis que la nouvelle saison avait débuté, le Stade Châbonnais a pu clôturer la saison 2019/2020 avec l'Assemblée Générale qui s'est tenue le samedi 5 septembre dernier.

Après le bilan moral, sportif et financier, le bureau a été reconduit avec Christine Micoud en tant que présidente, Pierre Merloz en tant que trésorier et Paulin Didier secrétaire.

Anais souhaitait se retirer du bureau et avec la disparition d'Eugène en janvier dernier, ce sont Virginie Lucido-Moreau et Ludovic Dos Anjos qui ont décidé de rejoindre l'équipe dirigeante.

### LES ÉQUIPES DU STADE CHÂBONNAIS ONT PU REPREDRE UNE ACTIVITÉ (QUASI) NORMALE

Depuis la mi-août pour les aînés, les footballeurs ont pu reprendre une activité en s'adaptant à la situation sanitaire que nous connaissons.

L'effectif U6/U7 se compose de joueurs âgés de 5 et 6 ans qui sont encadrés par Sébastien Vial et Andréa Moreau.

L'effectif est en baisse cette année, mais les 7 joueurs permettent

d'inscrire une équipe pour les plateaux qui débiteront le 7 novembre prochain (avec plus d'un mois de retard).

Les U8/U9 sont 28 cette année et permettront de pouvoir engager une équipe U8 et deux



équipes U9, encadrés par Sébastien Vial, Ludovic Lyandrat et Daniel Moreira, parfois aidés par Anaïs Gullon.



Les U10/U11 dont l'entente a été confiée à Oyeu sont 26 joueurs, de quoi pouvoir aligner une équipe mixte U10/U11 et une équipe U11. Les éducateurs sont Cédric Jayet, Frédéric Cayon-Glayère et Andréa Moreau. Les entraînements alternent entre Châbons et Oyeu.



Les 27 joueurs U13 encadrés par Ludovic Machado, Lionel Mandarini, Vincent Bernaïx et Ludovic Vial jouent au premier et troisième niveau du District pour cette première phase de brassage. Les entraînements alternent également entre Châbons et Oyeu.



Les U15 ont très bien débuté la saison et devraient pouvoir accéder à la division supérieure pour la seconde partie de saison. 23 joueurs composent la catégorie, entraînés par Franck Faure-Comte, Guillaume Collet-Beillon et Stéphane Jolivet. Bien que l'équipe joue sous le nom du Stade Châbonnais, les séances d'entraînement alternent entre Châbons et Oyeu.





Du côté des séniors, environ 45 joueurs forment ce groupe.

L'équipe fanion a accédé à la division 2 la saison dernière et les joueurs doivent donc mettre les bouchées doubles afin de poursuivre leur évolution.

Jean-David Chassat, Yannick Veyet et Yoann Jacobelli sont présents pour faire travailler et faire progresser ces joueurs.

L'équipe réserve évolue toujours en division 5, cependant, le groupe a bon espoir pour jouer les premiers rôles de la poule.



Les vétérans ont également repris la compétition avec un championnat organisé entre des équipes du Nord-Isère, le vendredi soir. La douzaine de joueur est menée par Aurélien Coudon, responsable de la catégorie.

Le nombre de licenciés est en légère baisse. 155 licenciés pour 170 la saison dernière.

En espérant que cette nouvelle saison puisse aller à son terme...

**L'ensemble du Stade Châbonnais vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.**



### LA SOIRÉE HALLOWEEN LOGIQUEMENT ANNULÉE

Depuis deux ans, le Stade Châbonnais organisait sa soirée Halloween le 31 octobre. Il n'y aura pas d'édition 2020, en espérant pouvoir la réorganiser dès 2021 !!

## LES CALENDRIERS 2021 ARRIVENT

Les calendriers 2021 sont en cours de production et arriveront très vite !

**Les joueurs passeront auprès des habitants chabonnais dès le samedi 21 novembre\* et les week-ends suivants si nécessaire.**

*\*dans la seule hypothèse de la réglementation en vigueur vis-à-vis de la Covid-19.*

Merci de leur rendre cette tâche encore plus agréable en leur réservant un chaleureux accueil !

Vous pouvez réserver vos calendriers auprès de Christine (présidente) au 06.33.87.13.49 (attention nombre limité) pour être sûr de ne pas le louper !

NB : mention particulière à Jean-Jacques Troclet, photographe officiel pour les calendriers. Un grand merci à lui pour son travail !

## LA 29<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE NOËL AURA-T-ELLE LIEU ?

Le traditionnel tournoi de Noël du Stade Châbonnais devait normalement se dérouler les 19 et 20 décembre prochain.

Un tournoi sportif, mais aussi un moment convivial, d'échanges avec d'autres équipes, un hommage rendu à nos joueurs et dirigeants disparus en cette période de fêtes.

Pour la 29<sup>ème</sup> édition, le doute plane sur son organisation, en fonction des consignes sanitaires qui seront en vigueur à cette date.

Des nouvelles informations seront données sur la page Facebook du club :

[www.facebook.com/stadetchabonnais](http://www.facebook.com/stadetchabonnais)

**Quoi qu'il en soit, une vente de diots à emporter pourrait avoir lieu le dimanche 20 décembre dès 11h30. Réservations auprès de Pierre au 06.60.31.21.17**



## Comité des Fêtes

Le vilain virus qui nous empoisonne la vie depuis de nombreux mois ne semble pas décidé à nous quitter ni même à faire une trêve en cette fin d'année.

Dans ces conditions sanitaires le Comité des Fêtes se doit d'annuler la « fête des lumières » le 8 décembre, soirée habituellement basée sur le rassemblement et la convivialité impossible aujourd'hui.

Mêmes causes, mêmes remèdes, l'arbre de Noël des enfants subira le même traitement et sera également annulé. À notre grand regret, mais impossible d'accueillir les quelques 200 enfants scolarisés à Châbons accompagnés d'adultes.

Pour notre village où il se passe toujours quelque chose, la fin de l'année sera à l'image de ces derniers mois, bien triste, mais gardons espoir pour une année 2021 avec des fêtes encore plus belles.

## UCAC

Les membres de l'UCAC se sont réunis le 28 septembre dernier pour une assemblée générale un peu spéciale...

Ils ont clôturé les comptes de l'année 2019 et annoncé une année blanche pour 2020, pas de cotisations et avec beaucoup de regrets l'annulation de la matinée "Huîtres Boudins" du mois de décembre.

Malgré la situation sanitaire très perturbante, les artisans, commerçants et professionnels de médecines douces de l'UCAC sont toujours à votre service et disponibles pour vos achats, projets et soins divers dans le respect des règles sanitaires en vigueur pour passer de bonnes fêtes de fin d'année.

## Chab'en Scène

Le théâtre se déconfiné...

Après quelques mois de suspens, les ateliers théâtre de Chab'en Scène reprennent du service et de beaux projets sont à venir !

L'atelier enfants, d'abord, animé cette année par Candice MUFFAT, qui intervient également au sein de l'école publique des Terres Froides dans le cadre du projet théâtre. Les enfants, les parents, ainsi que les membres de l'association sont ravis de l'accueillir !

L'atelier adultes, ensuite, animé par Thierry MICHAELIAN qui n'a pas chômé pendant le confinement en proposant à ses acteurs amateurs des cours ponctuels via webcam. Un spectacle, « Cravate Club » de Fabrice Roger-Lacan, est en cours de préparation. Une première ébauche de la pièce sera présentée en répétition publique en décembre. Vous pourrez ensuite la découvrir, dans son entier, courant février, au cours d'une première représentation publique.

Les deux ateliers donneront chacun lieu à un spectacle public en fin de saison (si les conditions sanitaires le permettent, évidemment) au cours d'un week-end théâtre, prévu au mois de mai.

Nous vous y attendons nombreux !

Pour rappel, l'atelier enfants a lieu les lundis de 18h30 à 19h30 à la Salle des Fêtes

L'atelier adultes est annulé pendant la période du confinement et jusqu'à nouvel ordre.

Infos : [chabenscene@gmail.com](mailto:chabenscene@gmail.com) / Gildas GABORIEAU - Zoé JAYET - Annie GALLET



## Amitié et Chansons

### Gala 2020 reporté !

C'est une immense déception pour le chœur d'hommes contraint de reporter ses représentations 2020. Prévues les 7 et 8 novembre, l'arrêté préfectoral du 23/10 ne permet pas d'accueillir du public.

Les répétitions, interrompues de février à juin, avaient repris de manière soutenue et alors que nous étions prêts à fournir un beau spectacle c'est à regret que nous devons renoncer.

D'autre part, ces rendez-vous annuels de novembre étaient notre seule source de revenus, nous permettant, chaque fois, de reverser une grosse partie de nos bénéfices à plusieurs associations caritatives en lien avec la recherche médicale (Centre Léon BERARD, Vaincre La Mucoviscidose, Recherche sur la Sclérose en Plaque, AFM Téléthon..).

En remplacement, nous organisons une vente de CD par l'intermédiaire des commerçants locaux des villages de Chabons (Vival, boulangerie La bonne Mich'è et boucherie Michallet), Biol (Vival, boulangerie Biol'Alapain), Apprieu (Boulangerie Lauwers) et Le Grand Lemps (Vival). Et bien sûr auprès de tous les membres du groupe qui se feront un plaisir de répondre à votre demande !

Il s'agit de l'enregistrement du récital 2019, donc inédit, et de celui de 2018 pour ceux qui ne l'auraient pas encore !

Grâce à vos achats, nous pourrions continuer à apporter notre soutien à ces structures qui en ont tant besoin ! MERCI pour elles.

En espérant que les conditions s'améliorent rapidement, nous continuons de répéter et vous donnons rendez-vous l'année prochaine, à une date qui dépendra de l'évolution des mesures de protection sanitaire.

### Une nouvelle association « bien-être » à Châbons : La Vie Devant Soi

L'Association « la Vie Devant Soi » a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> Septembre 2020, au 98 Route de Grenoble, à Châbons. Cette association de bien-être a pour objet de proposer à ses adhérents un lieu d'écoute, de partage et d'accompagnement personnalisé. Des animations, des ateliers, des conférences et des formations donneront à chacun la possibilité de développer ses connaissances et sa créativité. Vous serez accueillis du lundi au samedi de 10H00 à 12H00 et de 16H00 à 18H00, par Agnès ou Corinne.

Diverses animations se dérouleront tout au long de l'année comme une Marche Accompagnée en pleine Conscience, des cercles de paroles ouverts à tous, des ateliers parents-enfants, des ateliers « Allons à la rencontre d'une nouvelle alimentation ». Nous vous invitons à vous rendre sur l'Agenda de l'association : [lavedevantsoi.cmonsite.fr](http://lavedevantsoi.cmonsite.fr)

N'hésitez pas à pousser la porte. Pour profiter pleinement de cette rencontre, les gestes barrières et les mesures sanitaires seront respectés.

Pour tous renseignements, nous contacter au 06.26.50.38.52 ou 06.51.83.13.13.



### SSIAD - ADMR des Terres Froides

**VENTE DE CHOUCROUTE GARNIE LE 20 NOVEMBRE**

(fabrication locale Boucherie Michallet)

**8 € LA PART - LIVRAISON À DOMICILE COMPRISE**

**Réservation et règlement à retourner avant le 10 novembre à**

ASSOCIATION SSIAD ADMR DES TERRES FROIDES

ZA de ROSSATIERE

90 Impasse des Canuts 38690 CHABONS

04.76.65.02.14 - [ssiadtesi@fede38.admr.org](mailto:ssiadtesi@fede38.admr.org)

(voir affiche en dernière page de ce bulletin)



# Vente de diots à emporter

**Dimanche 20 Décembre**

**Devant le gymnase**

**2€ l'un 5€ les trois**

**Réservations avant le 13/12/2020**

**au 06.60.31.21.17**

**(sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire)**



LE SSIAD ADMR DES TERRES FROIDES

ORGANISE LE 20 NOVEMBRE 2020

UNE VENTE DE



## CHOUCROUTE GARNIE

TRAITEUR LOCAL « BOUCHERIE MICHALLET »



Bon de commande : 8 € la part, livraison à domicile comprise entre 8 H 30 et 12 H 30

Nom :

Prénom :

Adresse de livraison :

Nombre de Part :

N° de Tel :

Réservation et règlement à retourner avant le 10 novembre 2020 à : Association SSIAD des Terres Froides, 90 Impasse des Canuts, ZA de Rossatière 38690 CHABONS  
Tel : 04 76 65 02 14



LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'ISÈRE

Centre d'Accueil de Penol

670 route de La Côte Saint André 38260 PENOL - ☎ 04 74 20 92 24  
ad38.penol@restosducoeur.org

### CAMPAGNE HIVER 2020- 2021

DATES DES INSCRIPTIONS – NOVEMBRE 2020

Mardi 10 Novembre de 9h à 12h

Jeudi 12 Novembre de 13h30 à 16h30

Mardi 17 Novembre de 9h à 12h

Sur rendez-vous

Distributions tous les mardis du 24 Novembre 2020 au 9 Mars 2021

#### PIECES ORIGINALES A PRESENTER POUR L'INSCRIPTION

- CARTE D'IDENTITE ou TITRE DE SEJOUR
- LIVRET DE FAMILLE
- ATTESTATION DE LA SECURITE SOCIALE
- ATTESTATION CMU
- QUITTANCE DE LOYER ou BAIL
- AVIS D'IMPOSITION – TAXE FONCIERE – TAXE D'HABITATION
- ECHEANCIER D'ENDETTEMENT OU DE SURENDETTEMENT
- JUSTIFICATIFS DES REVENUS
  - ➔ Bulletin de salaire (3 derniers)
  - ➔ Retraites, pensions y compris retraites complémentaires (3 derniers)
  - ➔ Avis de paiement ASSEDIC (3 derniers)
  - ➔ Attestation CAF actualisée
  - ➔ Bourse des études supérieures
  - ➔ Certificat de scolarité pour les enfants de + de 16 ans
  - ➔ Pension alimentaire (décision du tribunal)
  - ➔ Pour le RSA : attestation CAF

Aucune inscription ne pourra être effectuée en l'absence de présentation de l'ensemble de ces justificatifs